Procedure file

Informations de base

RSP - Résolutions d'actualité	2011/2616(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur le voisinage sud, en particulier la Libye Sujet 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général 6.40.05.02 Relations avec les pays du Grand Maghreb et du Maghreb 6.40.15 Politique européenne de voisinage 6.50 Aide d'urgence, alimentaire, humanitaire, aux réfugiés, Réserve d'aide d'urgence Zone géographique Libye		

Acteurs principaux

Parlement européen			
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Transports, télécommunications et énergie	3072	28/02/2011

Evénements clés

28/02/2011	Débat au Conseil	3072	
09/03/2011	Débat en plénière		
10/03/2011	Résultat du vote au parlement		
10/03/2011	Décision du Parlement	T7-0095/2011	Résumé
10/03/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2011/2616(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Proposition de résolution		B7-0169/2011	07/03/2011	EP	

Proposition de résolution		B7-0170/2011	07/03/2011	EP	
Proposition de résolution		B7-0171/2011	07/03/2011	EP	
Proposition de résolution		B7-0172/2011	07/03/2011	EP	
Proposition de résolution		B7-0173/2011	07/03/2011	EP	
Proposition de résolution		B7-0174/2011	07/03/2011	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B7-0169/2011	07/03/2011		
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0095/2011	10/03/2011	EP	Résumé

Résolution sur le voisinage sud, en particulier la Libye

Le Parlement européen a adopté par 584 voix pour, 18 voix contre et 18 abstentions, une résolution sur le voisinage sud, en particulier la Libye.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE et ECR.

Le Parlement condamne avec la plus grande fermeté les violations flagrantes et systématiques des droits de l'Homme en Libye, et en particulier la violente répression à laquelle s'est livré le régime de Kadhafi contre des participants aux manifestations pacifiques en faveur de la démocratie en utilisant les forces armées libyennes, des milices ainsi que des mercenaires et des combattants étrangers pour écraser brutalement ces manifestations. Il demande la fin immédiate du régime dictatorial brutal du colonel Kadhafi et appelle ce dernier à abandonner immédiatement le pouvoir.

La résolution souscrit à la résolution 1970 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui condamne les violations des droits de l'homme commises en Libye et décide de saisir la Cour pénale internationale de la situation en Libye tout en imposant à ce pays un embargo sur les armes, une interdiction de voyager et un gel des avoirs de la famille de Mouammar Khadafi. Elle soutient également l'ouverture, par le procureur de la Cour pénale internationale, d'une enquête sur les crimes présumés contre l'humanité commis en Libye par Mouammar Khadafi et par des membres de son régime.

En ce qui concerne les sanctions - que l'Union a été la première à mettre en ?uvre - et le gel des avoirs, le Parlement souligne que les mesures devraient couvrir la totalité des avoirs libyens, y compris les fonds souverains gérés par l'Autorité libyenne d'investissement, de même que les recettes des ventes de pétrole et de gaz. Il demande à ce que les biens gelés soient à l'avenir restitués au peuple libyen. Les députés saluent également la décision du Conseil du 28 février 2011 d'interdire la fourniture d?armements à la Libye et demande à la haute représentante d'étudier la possibilité de faire respecter l'embargo en recourant aux moyens aériens et navals de la PSDC.

Le Parlement souligne que l'Union européenne et ses États membres doivent assumer leur responsabilité de protéger afin de mettre la population civile libyenne à l'abri d'attaques armées de grande ampleur. Aucune des options prévues dans la Charte des Nations unies ne doit dès lors être exclue. Les députés invitent la haute représentante et les États membres à se tenir prêts pour une décision du Conseil de sécurité concernant d'autres mesures, y compris la possibilité d'instaurer une zone d'exclusion aérienne pour empêcher le régime de prendre pour cible la population civile. Ils estiment que toute mesure émanant de l'Union et de ses États membres devrait être conforme à un mandat des Nations unies et se fonder sur une coordination avec la Ligue arabe et l'Union africaine.

La haute représentante de l'Union est invitée à établir des relations avec le Conseil national de transition libyen et à entamer le processus pour les rendre officielles, de manière à encourager le passage à la démocratie.

Profondément préoccupé par l'aggravation de la crise humanitaire, étant donné que plus de 200.000 migrants fuient les violences, le Parlement demande aux autorités libyennes actuelles et futures d'accorder l'accès au pays aux organisations humanitaires et de garantir la sécurité du personnel humanitaire. Il encourage le Conseil, la Commission et la haute représentante à mettre à disposition toutes les ressources financières et humaines nécessaires à l'appui d'une solide opération humanitaire internationale. Dans ce contexte, il appelle l'Union et les États membres à fournir des moyens de transport aériens et maritimes pour aider au rapatriement ou à la réinstallation des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés en provenance de Libye. La Commission est en outre invitée à veiller à ce que toutes les mesures nécessaires soient en place pour que l'Union européenne puisse réagir de manière appropriée en cas de mouvement migratoire massif, conformément à l'article 80 du traité FUE.

Le Parlement demande enfin à la haute représentante d'entamer les travaux préparatoires nécessaires pour un engagement et un soutien de l'Union dans les pays du voisinage sud, notamment afin de promouvoir le développement de l'état de droit, la bonne gouvernance et la création des conditions constitutionnelles et électorales indispensables pour une démocratie stable, pluraliste et pacifique dans la région. Il souligne que le réexamen stratégique en cours de la politique européenne de voisinage (PEV) doit refléter les développements actuels en Afrique du Nord et concevoir de nouveaux moyens, améliorés, de répondre aux besoins et aux aspirations de ses peuples.